

barons de Châteaumorand et Godefroy de la Guiche. Il semble que celui-ci s'était dès lors permis des insolences, peut-être une incursion armée sur les domaines de Châteaumorand.

Les différends qui séparaient les deux familles regardaient l'exercice de la justice et la propriété de la chapelle de Lalière dans l'église de Saint-Martin. Par un acte du 24 novembre 1468 (1), André de Vitri avait reconnu que la haute justice appartenait aux barons de Châteaumorand dans toute l'étendue de la seigneurie de Lalière. Diane, femme de volonté dans le gouvernement de ses affaires, très entêtée de ses droits et même les exagérant un peu, prétendait faire respecter ceux qu'elle croyait lui être garantis par cette ancienne convention. Ayant appris que le seigneur de Lalière gardait des prévenus criminels plus de vingt-quatre heures dans la geôle du château, elle lui envoya son procureur d'office, pour le sommer d'avoir à dire de quels méfaits ils étaient accusés, et de les lui remettre sans délai, à la fin de faire procéder à leur procès par ses officiers. A quoi le seigneur de Lalière répondait qu'il avait dans le voisinage d'autres petites terres ayant toute justice, mais dépourvues de prisons, et que c'était pour des crimes commis dans ces seigneuries, et non dans celle de Lalière, qu'il retenait des prisonniers. Si les faits étaient vrais, cette réponse semble assez raisonnable.

Il est du moins évident que Diane revendiquait, sans aucune raison sérieuse, la possession de la chapelle de Lalière. Au vu et au su de tout le monde, il était notoire que cette cha-

---

(1) On peut voir cet acte dans notre *Hist. du château et des seigneurs de Lalière*, pièces justificatives, n° V.